

Aquimer

Le pôle Aquimer conserve son label. Le gouvernement a reconnu l'utilité et l'intérêt des premiers résultats du pôle dédié à l'exploitation durable et la valorisation des ressources aquatiques.

Un comité interministériel pour l'aménagement et le développement du territoire (CIADT) s'est réuni courant mai pour décider de l'avenir des 13 pôles de compétitivité remis en cause, chacun pour des raisons différentes, par un audit réalisé pour la DATAR.

Le pôle de compétitivité Aquimer, spécialisé dans le développement durable des produits aquatiques, en faisait partie. Implanté à Boulogne-sur-Mer, 1er port de pêche français et 1er centre européen de transformation, il rassemble plus d'une centaine de partenaires industriels et scientifiques autour de projets de recherche à forts enjeux économiques et écologiques.

Aquimer cherche notamment à valoriser la totalité des produits pêchés pour

économiser les ressources et, d'autre part, à développer une aquaculture respectueuse des équilibres écologiques, par la sélection d'espèces moins gourmandes en protéines animales.



Pour Jean-Baptiste Delpierre, président d'Aquimer, le maintien du label « Pôle de compétitivité » représente un « grand soulagement et un motif d'espoir pour l'ensemble du secteur des produits aquatiques, qui a besoin d'explorer de nouveaux horizons pour concilier raréfaction des ressources et demande croissante des consommateurs ». Avant de poursuivre: « cet arbitrage vient également récompenser et encourager l'important effort réalisé depuis 2008 pour rassembler les entreprises et renforcer notre réseau de compétences scientifiques, parfois même au-delà de nos frontières ».